VILLE D'EYBENS DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2011

Le jeudi 12 mail 2011 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 6 mai 2011

Présents:

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Hervé Guillon - Philippe Straboni - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Aurélie Sauze - Eric Battier - Florian Abonnenc - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin France Mendez à Philippe Straboni Jean-Luc Benoit à Pierre Bejjaji Christine Pierre à Pascale Versaut Yasmina Mahdjoub à Nelly Maroni Emmanuelle Bertrand à Hocine Mahnane Véronique Pélofi à Marc Baïetto

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29 Elus présents : 22 Ont donné pouvoir : 7 Absents : 0

1/ Suppression de postes

Afin de mettre à jour le tableau des emplois suite à différents mouvements de personnel, des agents ayant muté, le Conseil municipal approuve les suppressions de postes suivantes :

- un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 50 % du temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise,
- un poste d'agent d'animation 2ème classe.

Délibération adoptée à l'unanimité

2/ Création d'un poste de non titulaire dans le cadre d'un besoin occasionnel

Compte tenu des besoins de service, le Conseil municipal décide de créer d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe, dans le cadre d'un besoin occasionnel. IB : 297 - 388

Délibération adoptée par 26 votes pour, 2 non et 1 abstention.

3/ Mise en place d'un projet de tutorat à la rentrée scolaire 2011/2012

La Ville d'Eybens s'adresse à tous les jeunes de la commune avec la volonté de répondre à leurs besoins en s'adaptant à la diversité de leurs situations. Dans le champ éducatif, la Ville met en œuvre des partenariats visant à développer l'accès des jeunes à l'autonomie sociale et

professionnelle.

Ainsi, dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville d'Eybens a sollicité l'ESC (Ecole Supérieure de Commerce) de Grenoble pour mettre en place un projet de tutorat qui vise à placer les jeunes Eybinois de la classe de 4ème à la classe de terminale dans une dynamique de réflexion et de construction de leur projet scolaire et professionnel, en étant accompagné par des étudiants de l'ESC de Grenoble.

Ce tutorat d'un jeune Eybinois par un étudiant de l'ESC Grenoble permettra également un échange dans un cadre moins formalisé que l'école, en donnant la priorité à la relation humaine.

Pour les étudiants de l'ESC Grenoble, cette démarche permet d'expérimenter un engagement pour un projet tourné vers d'autres jeunes ce qui va leur permettre d'appréhender la diversité des personnes qu'ils seront amenés à encadrer demain.

C'est par l'intermédiaire du Point Information Jeunesse de la commune que les élèves eybinois qui le souhaiteront seront mis en relation avec des étudiants de l'Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble.

L'étudiant accompagnera le jeune pour la durée de l'année scolaire sur la méthodologie, la préparation des examens et le projet d'orientation. Le Point information Jeunesse et l'association étudiante SOS (Savoir Oser la Solidarité), mandatée par l'ESC, suivront les binômes et leur feront des propositions d'activités partagées en lien avec le projet (visites d'entreprises ou d'école, participation à des forums, sorties culturelles...).

Le Conseil municipal approuve ce projet de partenariat.

Délibération adoptée à l'unanimité

4/ Convention transitoire relative au système départemental particulier de traitement automatisé de la demande de logement locatif social Etoil

La circulaire du 3 janvier 2011, relative à la mise en œuvre de la réforme de la demande de logement locatif social, précise que le Préfet peut désigner un système particulier local qui se substitue au système national.

La circulaire entend ainsi favoriser la mise en œuvre de «fichers partagés» de gestion de la demande, tel que le dispositif Etoil, qui est utilisé en Isère.

Pour pouvoir continuer à fonctionner, le système local Etoil devra néanmoins intégrer les fonctions du système national et les interfaces permettant de transmettre les informations au système national.

Cette intégration passe nécessairement par la mise en place d'une nouvelle application informatique (l'application Péléhas), laquelle ne pourra pas être installée pour le 1er avril comme cela avait été initialement envisagé.

Les services enregistreurs des communes continueront donc d'utiliser le formulaire Etoil, et ce jusqu'à la mise en place du logiciel Etoil V.2.

De fait, il est nécessaire qu'une convention portant dérogation jusqu'au 31 décembre 2011, et dite transitoire pour la période du 1er avril au 31 décembre 2011, soit signée entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs des communes.

Au 1er janvier 2012, une nouvelle convention sera signée, validant le système particulier Etoil comme se substituant au système national d'enregistrement de la demande.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention transitoire et tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

5/ Subvention de frais de transports - Trampoline club Dauphiné

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Dans le cadre du championnat du Trampoline club Dauphiné, le Conseil municipal décide d'allouer à cette association la somme de 562 € (déplacements en voiture du 12 mars au 2 avril 2011).

Cette somme sera prélevée sur le Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 «Évènements exceptionnels».

Délibération adoptée à l'unanimité

6/ Emploi partagé Ville d'Eybens – Basket Ball Eybens-Poisat

Conformément aux accords passés entre la Ville d'Eybens et le club de Basket Ball Eybens-Poisat concernant l'emploi partagé, il avait été convenu que l'association emploierait une personne titulaire du brevet d'Etat de Basket-ball à hauteur de 50% d'un temps de travail et que la Ville d'Eybens prendrait à sa charge la moitié de ce coût.

Ainsi, sur la période d'octobre 2010 à février 2011, le club de basket-ball Eybens-Poisat a fait état d'une dépense de 6138,07 €.

Le Conseil municipal décide d'apporter une aide pour cet emploi partagé d'un montant de 3069 €.

Cette somme sera prélevée sur le Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574, «Emploi basket».

Délibération adoptée à l'unanimité

7/ Subvention exceptionnelle – Judo Club d'Eybens

L'association du Judo Club d'Eybens a organisé, la manifestation «Kenzan d'Eybens» le 3 avril dernier au gymnase Fernand Faivre.

A cette occasion, 7 clubs ont participé à cette manifestation, avec au total 170 enfants de 7 à 12 ans.

50 bénévoles ont été mobilisés sur la journée qui a remporté un vif succès.

Afin d'aider le club à supporter le coût des dépenses liées à cette organisation, le Conseil municipal décide de lui allouer la somme de 300 €.

Cette somme est prévue au Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 «événement exceptionnel».

Délibération adoptée à l'unanimité

8/ Demande de subvention exceptionnelle - ANACR

A l'occasion de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR), a organisé un défilé et une exposition de véhicules d'époque en collaboration avec l'Office Municipal de la Mémoire.

Cette exposition a été un moyen de rappeler les combats, mais aussi les valeurs qui ont animé les résistants.

Il s'agit d'une marque de reconnaissance et de gratitude envers ces personnes aux destins singuliers qui ont affirmé, souvent au prix de leur vie, que la liberté n'était pas qu'un mot, mais une réalité à inscrire dans la vie quotidienne, parce que le risque de la voir bafouée est toujours présent.

Il s'agit aussi d'une occasion pour les plus jeunes d'évoquer le devoir de mémoire.

Afin d'aider l'ANACR dans la réalisation de cette exposition de véhicules, le Conseil municipal décide d'attribuer à cette association, une subvention d'un montant de 400 €.

Cette somme est prévue sur le compte 6574 - ligne réserve.

Délibération adoptée à l'unanimité